

QUELLE PLACE POUR LE FRANÇAIS À BRUXELLES ?

Robert MASSART

Professeur à la Haute Ecole provinciale de Mons (Belgique)

Département pédagogique

Secrétaire de l'Association belge des Professeurs de français

Secrétaire de la Commission de la FIPF des Pays du français langue maternelle

Les historiens situent vers l'an mil la naissance de Bruxelles.

Ce n'est alors qu'une modeste étape fluviale (un portus) - "Bruoc-Sella" - l'établissement dans les marais -, un hameau brabançon, dans l'île saint-Géry, sur la Senne. C'est aussi un fief qui appartient à Charles de Basse-Lotharingie, duc de Brabant et prince français, lequel y fait construire un castrum, sur les hauteurs du Mont-Froid, le Coudenberg.

Des écrits en langue française sont attestés à Bruxelles dès le 13e siècle : il s'agit d'une charte, d'actes officiels et de contrats ...

L'aristocratie locale savait certainement le français (mâtiné de picardismes et de wallonismes) et l'employait dans certaines occasions.

La pénétration du français à Bruxelles commence donc dès les origines. Elle s'est poursuivie ensuite par à-coups, au gré des grandes dates de l'Histoire : au 15e siècle, avec l'installation de la cour de Bourgogne. Au 18e siècle, la grande période de rayonnement du français, puis la Révolution et la réunion à la France - Bruxelles devient préfecture du département de la Dyle - durant la période napoléonienne et l'Empire.

C'est toutefois à partir de 1830, avec la création de l'Etat belge, que s'affirme la prépondérance du français. L'emploi de la langue française concerne dès lors toutes les couches de la population. De 60.000 habitants, qu'elle comptait au début du 19e siècle, avec moins de 10 % de francophones réels, la ville connaît un formidable essor démographique. A la veille de la 1e Guerre mondiale, la population de Bruxelles s'élève déjà à 700.000 habitants dont plus de 40 % sont francophones. Trente ans plus tard, les proportions se sont inversées : pour près d'un million de Bruxellois, il n'y a déjà plus que 35 % de néerlandophones.

Au début des années 1960, les Flamands s'inquiètent de ce qu'ils appellent "la tache d'huile

bruxelloise". Ils exigent la fixation d'une frontière linguistique définitive autour de Bruxelles et à travers toute la Belgique. Leurs revendications auront pour premier résultat la suppression du recensement linguistique qui avait lieu régulièrement. L'évolution de l'emploi des langues entraînait en effet l'instauration automatique du bilinguisme dans telle ou telle localité si une minorité linguistique y atteignait au moins 30 %. Dans la périphérie de Bruxelles ce phénomène jouait depuis toujours en faveur du français, si bien que la ville ne cessait de s'accroître par l'annexion régulière de nouvelles communes.

Dans les années qui ont suivi, la Belgique s'est muée en un Etat fédéral de communautés et de régions. La Région de Bruxelles s'est vue limitée arbitrairement à 19 communes, entourées de 6 autres dites "à facilités linguistiques" (à "statut spécial"), situées en Flandre, mais dans lesquelles la langue française est très majoritaire (de 53 % à 75 %).

Dans les dix-neuf communes de la Région de Bruxelles, même si les sources d'informations ne concordent pas entièrement, on peut estimer que la population dont la langue habituelle est le néerlandais, aujourd'hui, tourne tout au plus autour de 12 %. Ce qui fait environ 120.000 Bruxellois. Cela signifie-t-il pour autant que les 88 % restant soient tous des Belges francophones ? Non, en effet. Plusieurs vagues d'immigration se sont succédé depuis les années 60 : des Marocains, des Turcs et des Noirs d'Afrique centrale, pour ne citer que les principaux, sont venus vivre à Bruxelles.

Il apparaît qu'en dehors des 10 à 12 % de Bruxellois néerlandophones, la population de Bruxelles compte aussi 20 à 25 % d'allophones, et environ 65 % de Belges francophones. Dans leur très large majorité, les étrangers parlent aussi le français ou sont en voie de francisation. D'autre part, la quasi totalité de la communauté flamande de Bruxelles est bilingue. Il est donc évident que la langue qui domine à Bruxelles, c'est le français, langue connue et souvent utilisée, dans la vie quotidienne, par au moins quatre-vingt-dix % de l'ensemble de la population.

Il suffit de toute façon de rester pendant quelques jours à Bruxelles pour se convaincre que cette ville est bien une grande métropole de la francophonie. La 4e du monde, probablement, après Paris, Montréal et Lyon, mais avant Marseille. Peut-être pas pour le nombre de locuteurs, mais sûrement pour l'intensité de la vie culturelle qui y fait rayonner le français. Je ne prendrai qu'un exemple : la bonne trentaine de théâtres et cafés-théâtres francophones que compte la ville, pour 3 ou 4 en néerlandais.

Et pourtant, quoique largement majoritaire, la langue française à Bruxelles est régulièrement exposée à toutes sortes de difficultés qui la poussent même parfois à se tenir sur la défensive.

La visibilité du caractère francophone de Bruxelles est souvent occultée ou, du moins, gênée par les lois linguistiques qui régissent cette ville officiellement bilingue.

Par exemple, beaucoup de publicitaires et de commerçants, soucieux, soit de ne pas se positionner linguistiquement, soit de faire l'économie d'un double affichage couteux, néerlandais-français, ont recours à l'anglais. C'est alors toujours l'anglais qui est gagnant, en vertu de la fameuse arithmétique des langues : "Un peu moins de français pour un peu plus de néerlandais ... égale beaucoup plus d'anglais". La mondialisation encourage évidemment ces pratiques. Or, comme cela a déjà été observé, c'est en partie à Bruxelles que se joue l'avenir de la Francophonie. En effet, c'est en vivant dans une métropole francophone que les fonctionnaires qui aménagent de l'intérieur l'édifice européen continueront d'utiliser le français. Pour cela, il est impératif que la place qui revient normalement au français à Bruxelles soit respectée, encouragée et renforcée.

Ce statut linguistique quelque peu injuste fait aussi beaucoup de tort à l'emploi local. L'obligation de la connaissance de l'autre langue a des conséquences fâcheuses : les francophones ne voient pas toujours pourquoi on exige d'eux qu'ils maîtrisent de manière approfondie une langue - le néerlandais - qui ne leur servira que très peu dans la vie réelle. En face d'eux, des Flamands qui savent le français, qui est toujours la première langue étrangère enseignée en Flandre, viennent quotidiennement travailler en masse à Bruxelles. Ces quelque deux-cent mille "navetteurs" flamands font une sérieuse concurrence à l'embauche des Bruxellois, dans une région où le taux de chômage est le plus élevé du pays (20 %), et où la moindre caissière de supermarché est tenue, en principe, d'être bilingue. Un autre exemple, le ministre bruxellois de l'emploi s'est inquiété récemment (Le Soir du 18 avril 2005) du fait que sur les 45.000 emplois qu'offre la police à Bruxelles, 7 % seulement sont occupés par des Bruxellois, toujours à cause de l'obligation du bilinguisme. Et, il n'y a pas longtemps, une plainte flamande relative au déficit d'accueil en néerlandais dans les hôpitaux de Bruxelles a fait l'objet d'une enquête pour arbitrage de la part du Conseil de l'Europe. La responsable chargée de cette enquête a jugé la plainte non fondée. Dans les faits, on trouve toujours quelqu'un pour vous accueillir et vous parler en néerlandais, dans les hôpitaux ou ailleurs. C'est l'inverse qui se passe quelquefois, dans certaines administrations, où il n'est pas rare que des employés en contact avec le public soient des Flamands dont la connaissance du français est plus que relative.

Quelles perspectives, dans ce contexte, pour l'avenir du français à Bruxelles ?

Si l'on écoute les Flamands les plus nationalistes, "la francisation de Bruxelles n'est pas un fait immuable, elle pourrait être inversée ... et il est parfaitement possible que Bruxelles redevienne un jour un haut lieu du néerlandais". Ne rêvons pas et, surtout, souhaitons que cette ville ne connaisse jamais le sort d'une seconde Jérusalem que chacun se déchire pour l'avoir dans son camp. Bruxelles est une ville francophone. Fort probablement, elle le restera encore longtemps, ce qui n'exclut pas que l'on doive se montrer vigilant et prévoyant.

L'un des vrais enjeux de l'avenir du français à Bruxelles, c'est sans nul doute l'enseignement, et particulièrement celui de la langue française aux élèves provenant des couches récentes de l'immigration.

Les communautés d'origine immigrée, nous l'avons vu, représentent pas loin d'un quart de la population totale de la Région de Bruxelles. Comme on sait que 95 % des étrangers placent leurs enfants dans les écoles francophones, il se fait que les élèves d'origine immigrée représentent, selon les quartiers, quinze à trente % de l'effectif total, et même, dans certaines écoles, plus de 90 % ! Je connais des institutrices, à Ixelles, à Molenbeek ou à Saint-Josse, qui n'ont dans leur classe que deux ou trois petits Belges, tous les autres enfants appartiennent à six ou huit nationalités différentes, ce qui fait donc, aussi, six ou huit langues maternelles différentes, de l'arabe au serbo- croate en passant par le turc, l'albanais ou le lingala.

Et, malheureusement, les méthodes et les programmes d'études sont totalement inadaptés aux réalités concrètes. A Bruxelles, la plupart des enseignants se sentent complètement dépassés par une situation à laquelle ils n'ont pas été préparés. Ils ont beau être compétents et avoir reçu la meilleure des formations pédagogiques, ils sont incapables de fournir un travail constructif dans des classes à ce point hétérogènes. On y assiste, au mieux, au règne de la débrouille et du bricolage ou, au pire, à celui du découragement.

Depuis quatre ou cinq ans, il existe une option "didactique du FLE" dans la formation de ce que nous appelons ici, les "régents littéraires" - les professeurs de collège chargés de l'enseignement du français. A mon avis, cette formation serait encore plus à sa place et plus utile dans le programme de formation des futurs instituteurs : c'est eux qu'il serait urgent de former solidement aux méthodes d'apprentissage du français à des élèves allophones, en les sensibilisant aussi à l'interculturel. Jusqu'à présent, on se contente d'apprendre le français aux petits Turcs et aux petits Afghans, pour ne citer que deux cas parmi bien d'autres, comme s'il s'agissait d'enfants belges qui ont entendu résonner le français autour d'eux depuis qu'ils sont au monde. On est loin du compte évidemment.

L'enjeu est pourtant d'importance, ces enfants seront toujours plus nombreux. Leur intégration véritable dans la société bruxelloise ne pourra se faire que par une scolarité réussie, or, actuellement, pour la plupart des élèves issus de l'immigration, l'école est perçue avant tout comme un lieu d'échec, d'exclusion et d'injustice. Nous le savons pourtant bien, l'enseignement de la langue, le français en l'occurrence, est la base de tous les apprentissages, c'est donc cet apprentissage-là qu'il faut privilégier, dès l'école fondamentale, avec des méthodes et des outils pédagogiques appropriés. J'entends par là des classes nettement moins nombreuses, surtout dans les premières années, et des instituteurs outillés pour enseigner le français à des étrangers primo-arrivants, voire à des étrangers nés ici mais qui ne découvrent réellement le français, dans certains cas, que lorsqu'ils franchissent pour la première fois la porte de l'école.

La Communauté française de Belgique a publié, au début de cette année 2005, un document intéressant et généreux, le Contrat stratégique de l'éducation (CSE). Il y est beaucoup question d'enseignement du français, de lutte contre les inégalités sociales à l'école, de mesures positives à l'égard des élèves défavorisés ... Je m'inquiète pourtant de n'y avoir rien trouvé concernant les difficultés d'acquisition du français auxquelles sont confrontés les petits étrangers allophones.

Il faudra bien que l'on y vienne. Ces enfants sont une partie des Bruxellois de demain, c'est d'eux que dépendra pour une grande part le futur visage de cette ville. Une maîtrise solide du français alliée à une bonne connaissance de la culture francophone feront d'eux, tout d'abord, des élèves bien dans leur peau qui envisageront leurs études avec confiance, ce qui interrompra la spirale de l'échec, de la relégation dans des filières qu'ils considèrent comme humiliantes, du décrochage scolaire, et, plus tard, les regrettables discriminations à l'embauche. Ils deviendront alors des citoyens parfaitement intégrés dans leur milieu d'accueil.

On le voit bien, aujourd'hui et dans les années qui viennent, le français à Bruxelles est confronté à de nouveaux défis : l'accueil des fonctionnaires européens qui méconnaissent quelquefois, à leur arrivée, la réalité francophone de la ville, le respect de la minorité flamande, la mondialisation avec le succès de l'anglo-américain, et, à mes yeux, l'enjeu le plus important : l'intégration harmonieuse des jeunes immigrés par un apprentissage du français tel que cette langue leur apparaisse, non plus comme un lieu de différence et d'exclusion, mais comme le meilleur moyen de s'assurer un avenir meilleur dans une ville qui les aura vraiment accueillis. L'avenir du français à Bruxelles passe certainement par l'avenir de ses immigrés.

Robert MASSART

Professeur à la Haute Ecole provinciale de Mons (Belgique)

Département pédagogique

Secrétaire de l'Association belge des Professeurs de français
Secrétaire de la Commission de la FIPF des Pays du français langue maternelle

Eléments de bibliographie :

- L. van den Bruwaene, Le français à Bruxelles aux siècles passés. Edit. Rossel, 1980.
- Goudaillier, J.-P., Comment tu tchatches ! Dictionnaire du français contemporain des cités. Préface de Cl. Hagège. Paris, Maisonneuve et Larose, 2001.
- Abdallah, Pretceille M. et Porcher L., Education de communication interculturelle. Paris - PUF, 2001.
- Cousin O. et Felouzis G., Le Collège : enjeux et débats. Problèmes politiques et sociaux. La Documentation française, n° 876, juin 2002.

Sites internet de référence

- site de la Maison de la Francité www.maisondelafrancite.be : Bruxelles métropole francophone
- site CFAIT www.cfait.org/ : Conseil français des associations d'immigrés de Turquie. Article en ligne de Monsieur Altay Manço, directeur scientifique de l'IRFAM (Institut de recherche, formation et d'action sur les migrants). Liège.
- site de l'université Laval de Québec www.ulaval.ca :
 - la Communauté française de Belgique
 - la Communauté flamande de Belgique
- site "flanders on line" : www.flandersonline.org
- site de Wikipedia www.wikipedia.org : l'encyclopédie libre et gratuite (Les problèmes communautaires en Belgique).